

**-COMPTE-RENDU N°01 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26
JANVIER 2022**

Nombre de membres

- En exercice : 28
- Présents : 21 (+1 à compter de la 4ème délibération)
- Votants : 25 (+1 à compter de la 4ème délibération)

L'an deux mille vingt-deux, le 26 Janvier.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 19 janvier 2022.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme L.VERGNAUD/ J.GAMBRO/D. GONTHIER/S.COUSTILLAS/ R.ROUILLER/ F-SALAT / L.LAGOUBIE/ J-C.CHAUSSADE /M.COUSTILLAS / S.QUIVIGER/J-P.LOTTERIE/ S. GOULARD MASSE/ /A.WILLIAMS/ V-CAMPANERUTTO/N-JAVERZAC-MARIGHETT/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT/J.L.ROUSSEAU// G.ELIZABETH / F.PARROT / D.LECONTE / J.JALARIN.

VOTE PAR PROCURATION:

M.G. HAERRIG : Procuration à Mme R.ROUILLER.
Mme J.BONNEFON-DUHARD.: Procuration à M. J.L.ROUSSEAU.
Mme M-PILET: Procuration à M. J.C CHAUSSADE
M. V. LECONTE Procuration à M. A. WILLIAMS

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.Mme : G. PIEDFERT/B.CABIROL/P.LATHIERE/V. LECONTE /C. POUPARD/ M-PILET/G. HAERRIG/ J.BONNEFON-DUHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE-RIGOULET

-Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2021.

-Information du Conseil Communautaire de la :

-Décision du Président n°2021-09 l'autorisant à passer marché avec la société CACC PROLIANS en vue de l'acquisition de panneaux de police et balisage routier et de panneaux de rue pour un montant total HT de 8000€.

-Décision du Président n°2021-10 l'autorisant à passer marché avec la société SIGNATURE-EYSINES en vue de l'acquisition de vêtements et de chaussures de travail pour les agents pour un montant total HT de 13306,70€.

-Désignation de Madame Geneviève AUXERRE-RIGOULET d'un (e) secrétaire de séance.

1- CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE CHATEAU »

M. Le Président indique à l'assemblée que :

- L'ensemble des travaux a été réalisé et que tous les terrains ont été vendus,
- Qu'il y a lieu de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement,
- Que la clôture intervient au 31 décembre 2021 et que les reprises de l'actif, du passif et du résultat du budget annexe seront effectuées par le comptable assignataire de la CC IDL qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la CCIDL et à l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la CCIDL.

M. Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Dit que tous les terrains du lotissement le Château ont été vendus et l'ensemble des travaux réalisés ;
- Décide et Approuve la clôture du budget annexe (codifié 507000) du lotissement le Château ;
- Accepte la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe du Lotissement le Château dans le budget principal au 01/01/2022.

Observations :

-M. L.Vergnaud : C'est un Budget de stock. Une partie du terrain a été cédée à l'office HLM pour construire des logements et le Département a versé une subvention de 5000€ pour les personnes atteignant un certain niveau de revenus et à la condition de ne pas dépasser un certain prix au m2. Nous savions dès le départ que nous vendrions à perte.

-Mme L.Lagoubie : Pourrions-nous connaître le prix du m2 ou du lot du lotissement de Saint-Barthélémy-De Bellegarde ?

-M. Lotterie : 20000€ environ. ça dépend des surfaces.

Délibération adoptée à l'unanimité

2-OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES – SECTION INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL

-Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

-Considérant que le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier 2022,

-Il est proposé à l'organe délibérant d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors reste à réaliser.

-L'enveloppe maximale des crédits possible est de 293 652.50 €.

-Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient votés et rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2022 lors de son adoption.

-N'ayant pas de nécessité à mobiliser l'enveloppe maximale des crédits possible, il est proposé d'ouvrir uniquement les crédits strictement nécessaires au bon déroulement d'opérations déjà en cours.

-Il est proposé au conseil communautaire de faire application de l'article susvisé à hauteur maximale de 25% de la prévision budgétaire 2022 (hors remboursement de la dette et reste à réaliser) avec la répartition suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRES	CREDITS OUVERTS AU BP EN 2021	OUVERTURE DE CREDITS 2022
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	10 000,00 €
202 - <i>Elaboration des documents d'urbanisme (modification PLU...)</i>	40 000,00 €	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	155 000,00 €	7 000,00 €
21318 - <i>Bâtiments publics (travaux sur bâtiments...)</i>		5 000,00 €
2188 - <i>Matériel classique (achat de matériel administratifs, scolaire, technique...)</i>	10 000,00 €	2 000,00 €
OP 101 - Caserne de gendarmerie	630 000,00 €	10 000,00 €
OP 150 - Maison de Santé	250 000,00 €	62 500,00 €
OP 156 - Piscine communautaire	88 260,00 €	20 000,00 €
TOTAL OUVERTURE AUTORISEE		109 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

-Autorise l'ouverture des crédits budgétaires décrits ci-dessus ;

-Autorise M. Le Président de la CCIDL à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.

Observations :

Néant

Délibération adoptée par 21 voix Pour /0 Contre /4 Abstentions.